

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 JUIN 2011

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. PROJET SOLAIRE/ATELIER COMMUNAL

Après discussion le Conseil Municipal par 3 abstentions et 9 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour un projet solaire sur l'atelier communal avec le Société David Energie.

### RESTAURANT SCOLAIRE

#### AUGMENTATION AU 01 JUILLET 2011 DE LA PRESTATION SCOLAREST ( COMPASS GROUP)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des augmentations du prix des repas applicables au 01 juillet 2011 par la Société en charge de la restauration scolaire :

REPAS	Taux de TVA	% d'augmentation	Anciens Prix HT	Nouveaux Prix HT	RPIX TTC
Maternelles	5.50%	1.92	3.73€	<b>3.80€</b>	4.01€
Primaires	5.50%	1.92	3.96€	<b>4.04€</b>	4.26€
Adultes	5.50%	1.92	4.31€	<b>4.39€</b>	4.63€
Centre de Loisirs	5.50%	1.92	4.61€	<b>4.70€</b>	4.96€

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas TTC concernant le Centre de loisirs est entièrement facturé à l'Association Familles rurales organisatrice.

#### AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS AUX UTILISATEURS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01 SEPTEMBRE 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation du prix des repas au 01 septembre 2011 aux utilisateurs du restaurant scolaire. Monsieur le Maire tient à préciser que dans le prix des repas demandé à ces derniers n'est pas pris en compte les frais de fonctionnement du restaurant comme l'électricité, l'eau, le gaz, le ménage, le remboursement des intérêts d'emprunt etc....

Après discussion et étude des différentes propositions, le Conseil Municipal unanime arrête pour le 01 septembre 2011 les prix des repas au restaurant scolaire comme suit :

UTILISATEURS	PRIX DES REPAS AU 01/09/2011
<b>Animateurs Familles rurales</b>	<b>5.00€</b>
<b>Instituteurs et Intervenants</b>	<b>5.00€</b>
<b>Personnel Communal et Elus</b>	<b>5.00€</b>
<b>Enfants</b>	<b>3.50€</b>

### ECOLE PUBLIQUE « MARCEL PAGNOL » PARTICIPATION 2011

#### Participation 2011 aux frais de fonctionnement (délibération du 07 septembre 2004)

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le montant des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2010 et le prévisionnel 2011.

Après discussion, le Conseil décide pour 2011 par 12 voix de demander une participation aux communes de résidence des enfants fréquentant l'école publique Marcel Pagnol d'un montant de :

- maternelle et primaire : 795.23€

<p style="text-align: center;"><b>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DE CHOLET</b></p>
--

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **autorise Monsieur le Maire** à signer le renouvellement du Contrat Enfance jeunesse pour la période 2011-2014 avec la CAF de Cholet, concernant les actions suivantes :
  - o point rencontre Petite enfance
  - o Accueil Périscolaire

A CHANZEAUX LE 10 juin 2011

Le Maire

BODY jean-Pierre